

## Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 25 juin au 8 juillet 2025

### 1 Actualités européennes

---

- [Loi de l'Union européenne sur le climat : une nouvelle façon d'atteindre les objectifs pour 2040](#)
- [Comment se préparer à faire face aux risques d'aujourd'hui et de demain ? Un nouveau rapport du Centre Commun de Recherche \(CCR\) analyse 47 risques et appelle à une gouvernance anticipative](#)
- [Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières : la Commission européenne annonce un plan visant à atténuer le risque de fuite de carbone pour les exportateurs](#)
- [Parlement européen : de nouveaux défis pour la politique de cohésion, tout en se concentrant sur les inégalités régionales](#)

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

---

18 juillet 2025	<a href="#">Conseil « Affaires générales » (CAG)</a>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>
16 septembre 2025	<a href="#">Conseil « Affaires générales » (CAG)</a>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>
18 septembre 2025	<a href="#">Conseil « Environnement » (ENVI)</a>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>

### 3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

---

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Proposition de règlement modifiant le règlement \(UE\) 2021/1119 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique](#)

L'objectif de la proposition est de servir de boussole en définissant plus précisément la voie à suivre pour parvenir à la neutralité climatique. Elle ne prescrit pas d'initiatives, de technologies ni de mesures particulières, laissant aux États membres une certaine marge de manœuvre, compte tenu du cadre réglementaire visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de fixer un objectif intermédiaire en matière de climat à l'échelle de l'Union pour 2040 en vue d'atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050, comme l'exige l'article 4, paragraphe 3, de la loi européenne sur le climat.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 7 septembre 2025.

#### **4 Consultations de la Commission européenne**

---

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.*

*Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

##### **- Résidus de pesticides dans les denrées alimentaires – méthodes d'échantillonnage et d'analyse (mise à jour)**

Cette initiative vise à mettre à jour les méthodes actuelles d'échantillonnage et d'analyse des produits végétaux et animaux afin de déterminer leur conformité avec les teneurs maximales en résidus de pesticides. Un règlement d'exécution, en vertu de l'article 34, paragraphe 6, du règlement (UE) 2017/625, intégrera les règles existantes énoncées dans la directive 2002/63/CE et abrogera cette directive.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 juillet 2025.

##### **- Une feuille de route vers des crédits « Nature »**

L'objectif de la communication de la Commission européenne est de compléter les différentes sources de financement de la nature, telles que les fonds publics, en soutenant le développement d'outils à haute intégrité — les crédits nature — qui feront de l'investissement dans la nature un moteur fiable de création de valeur.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 septembre 2025.

#### **5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie**

---

Prochaine réunion : 11 septembre 2025.